

Envoyé en préfecture le 27/01/2017

Reçu en préfecture le 27/01/2017

Affiché le

Besner
Levrault

ID : 017-211704150-20170118-1977_2017_2_DOB-BF



**ELEMENTS ECONOMIQUES,
BUDGETAIRES ET FINANCIERS
CONTRIBUANT AU
DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017**

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
1. Perspectives budgétaires 2017	3
1.1. Contexte général.....	3
1.1.1. Situation économique mondiale.....	3
1.1.2. Contexte national	4
2. Quelles marges de manœuvres financières pour Saintes ?	5
2.1. Situation de la Ville.....	5
2.1.1. Niveau d'épargne	5
2.1.2. Investissement.....	6
2.1.3. Endettement	7
2.2. Orientations financières.....	9
2.2.1. Une dynamique des recettes faible.....	9
2.2.2. Un plan d'ajustements.....	10
3. Perspectives, stratégies et orientations	13
3.1.1. Cadre de vie	15
3.1.2. Culture	17
3.1.3. Sport.....	18
3.1.4. Vie associative	19
3.1.5. Services à la population	20
3.1.6. Dépenses d'équipement	21
4. Perspectives sur les budgets annexes	23
4.1. Budget annexe « assainissement collectif ».....	23
4.1.1. Fonctionnement.....	23
4.1.2. Investissement.....	24
4.1.3. Endettement	25
4.2. Budget annexe « eau potable ».....	26
4.2.1. Fonctionnement.....	26
4.2.2. Investissement.....	27
4.2.3. Endettement	28
4.3. Budget annexe « organisation de salons ».....	29
4.4. Budget annexe « golf ».....	30
4.5. Budget annexe « site Saint-Louis »	31
ANNEXES	32
ANNEXE 1 : Autorisations de programme	32
ANNEXE 2	33

1. Perspectives budgétaires 2017

1.1. Contexte général

1.1.1. Situation économique mondiale

(source : note de conjoncture – décembre 2016 – INSEE)

→ **D'ici mi-2017, la croissance s'élèverait un peu dans la zone euro**

Dans la zone euro, le pouvoir d'achat ralentirait légèrement mais la consommation accélérerait un peu.

Dans la zone euro, l'inflation totale augmenterait mais resterait contenue, autour de +1,2 % par an. Les salaires accéléreraient légèrement dans son sillage d'autant que le marché du travail se tend un peu. En effet, l'emploi ne faiblirait pas, si bien qu'au total le pouvoir d'achat progresserait sur un rythme annuel d'environ +1,5 % d'ici mi-2017 contre +2,0 % en moyenne en 2016. Après avoir été faible au printemps (+0,2 %) puis à l'été (+0,3 %), la consommation des ménages accélérerait pour retrouver un rythme en phase avec leur pouvoir d'achat (+0,4.% par trimestre). Elle serait notamment dynamique en Allemagne où les ménages bénéficient de salaires et de prestations en nette hausse.

→ **L'inflation se redresserait légèrement d'ici mi-2017, du fait de sa composante énergétique**

Depuis le printemps, l'inflation se redresse légèrement : elle atteint +0,5 % sur un an en novembre 2016, contre -0,2 % en avril. Elle continuerait d'augmenter jusqu'à atteindre +1,0 % en juin 2017, essentiellement du fait de la composante énergétique, avec la dissipation des effets de la baisse passée du prix du pétrole, la hausse des taxes sur les produits pétroliers et le tabac début 2017 et la revalorisation des tarifs des médecins en mai.

→ **Malgré la récente hausse des taux d'intérêts souverains, l'environnement financier reste favorable pour la France**

Les orientations de politique monétaire divergent, poussant à une nouvelle dépréciation de l'euro et à une hausse modérée des taux

Outre-Atlantique, les perspectives d'inflation en hausse et la situation du marché du travail conduiraient la Réserve fédérale américaine (Fed) à relever graduellement ses taux directeurs. À l'inverse, dans la zone euro, la politique monétaire demeurerait très accommodante ; l'inflation restant faible, la BCE poursuivrait ses achats de titres au-delà de la fin du programme initialement prévue pour mars 2017. Avec l'anticipation de la hausse des taux directeurs et d'une politique budgétaire expansionniste aux États-Unis après l'élection de D. Trump, les taux souverains se sont redressés en novembre partout dans le monde et le dollar s'est raffermi, l'euro tombant autour de 1,06 dollar début décembre, contre 1,12 dollar à l'été. Cependant, la remontée des taux souverains français est restée limitée : à 0,8 % pour le taux à 10 ans, ils demeurent légèrement plus bas qu'en début d'année.

1.1.2. Contexte national

→ Une poursuite de la contribution au redressement des finances publiques

L'Etat français a engagé un plan d'économies de 50 milliards d'euros sur la période 2015 – 2017. Les collectivités territoriales devaient être mises à contribution proportionnellement à leur part dans les dépenses publiques, soit un effort de 11 milliards d'euros sur les 3 ans. Une réduction de l'effort d'un milliard d'euros a cependant été décidée pour l'année 2017.

Ainsi, telle que présentée dans le cadre de la loi de finances 2017, l'enveloppe des concours financiers de l'État diminue de 2,63 milliards d'euros. Une baisse de 1,5 milliards d'euros avait été appliquée aux concours financiers de l'Etat aux collectivités en 2014, puis de 3,67 milliards en 2015 et 2016.

Pour les communes, l'effort supplémentaire pour 2017 représente la moitié de l'effort réalisé en 2016.

Pour la Ville de Saintes, sur une dotation globale de fonctionnement de 5,8 millions d'euros, le prélèvement cumulé depuis 2014 atteindra 1,8 millions d'euros en 2017, ce qui porte la DGF à un montant estimé de 4 millions d'euros. Ce prélèvement équivaut à 5,3% des recettes réelles de fonctionnement de 2013. Cela représente 37% de l'épargne brute dégagée en 2013.

Prélèvement sur la dotation globale de fonctionnement

Ville de Saintes (en k€)	2014	2015	2016	2017
Tranche 2014	-246	-246	-246	-246
Tranche 2015		-597	-597	-597
Tranche 2016			-635	-635
Tranche 2017				-307
Total cumulé	-246	-843	-1 478	-1 785

→ Une péréquation renforcée

A l'instar des précédentes lois de finances, la péréquation est encore renforcée en 2017. L'enveloppe de la dotation de solidarité urbaine (DSU) est augmentée de 180 millions d'euros par rapport à 2016. En parallèle, cette dotation voit le nombre de ses bénéficiaires se réduire, ce qui devrait se traduire pour la Ville une stagnation de ce produit. En 2016, la Ville a perçu 590 k€.

Les autres recettes de péréquation perçues par la Commune, à savoir le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) et la dotation nationale de péréquation (DNP), devraient se maintenir au niveau de 2016.

Il existe néanmoins des incertitudes sur le produit du FPIC en raison des mutations du paysage intercommunal.

→ Des bases fiscales qui évoluent à un rythme plus faible

Pour 2017, l'évolution nominale des bases de fiscalité locale décidée en loi de finance est de 0,4%. Cette évolution est faible au regard des années précédentes (1% en 2016). Il faut noter que dorénavant cette évolution sera indexée sur l'inflation constatée l'année précédente et non plus sur l'inflation prévisionnelle de l'année à venir.

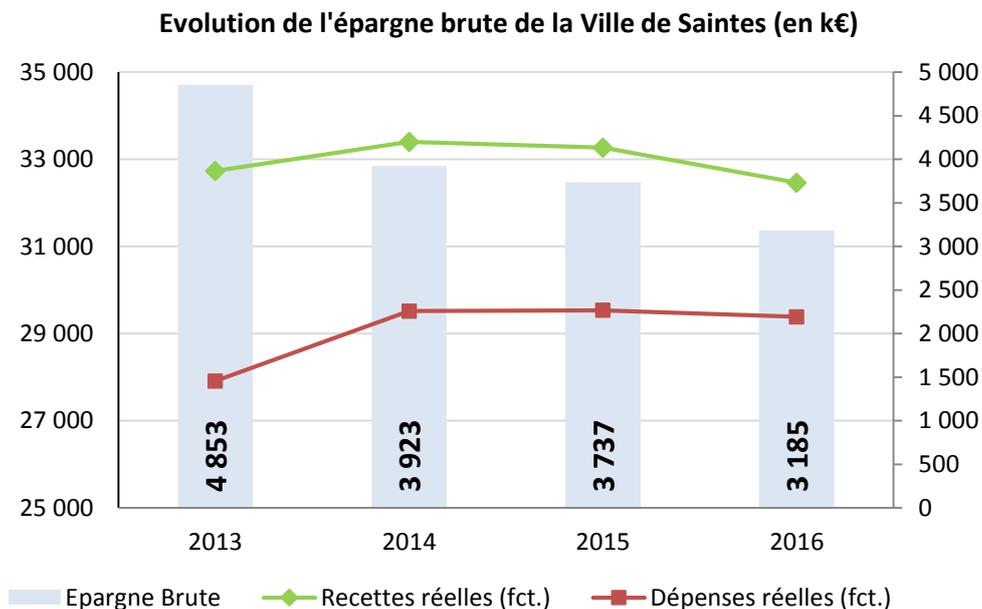
2. Quelles marges de manœuvres financières pour Saintes ?

2.1. Situation de la Ville

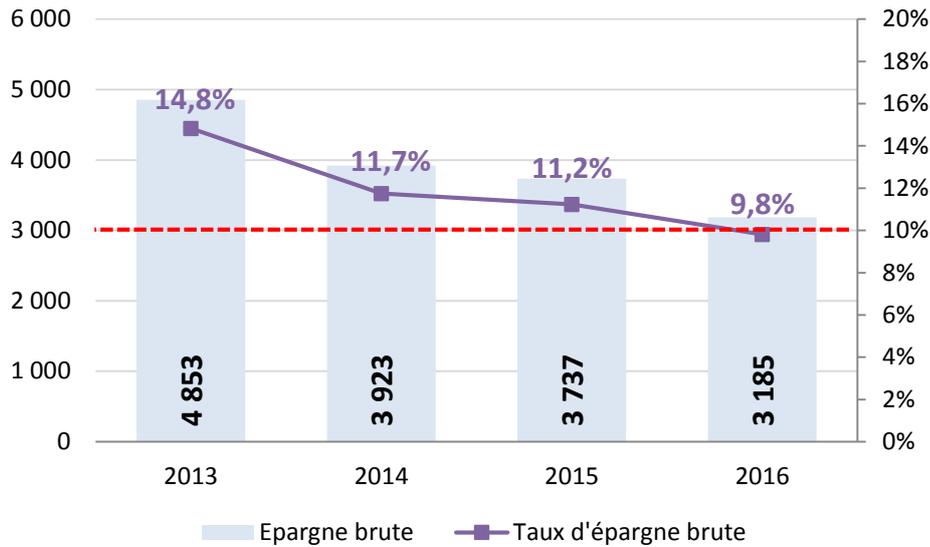
2.1.1. Niveau d'épargne

Entre 2013 et 2015, les recettes réelles de fonctionnement ont stagné. En 2016, elles ont même diminué, avec une stagnation du produit de fiscalité directe et une baisse des dotations d'Etat. Quant aux dépenses, elles ont progressé jusqu'en 2014, essentiellement du fait de l'augmentation des charges de personnel, avant de se maintenir en 2015 et 2016.

L'épargne brute (retraitée des éléments exceptionnels) se dégrade progressivement, pour atteindre en 2016 un niveau estimé de 3,2 millions d'euros.

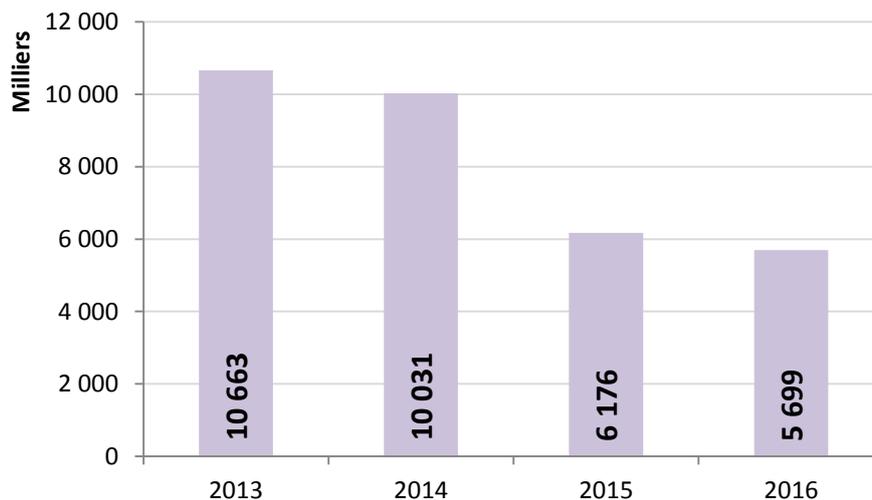


En 2016, le taux d'épargne, autrement dit la part des recettes réelles de fonctionnement dégagée pour financer la section d'investissement (remboursement de la dette et dépenses d'équipement), passe sous le seuil des 10%. Celui-ci est considéré comme un seuil de vigilance forte qui nécessite la mise en place de mesures correctives.

Epargne brute (en k€) et taux d'épargne**2.1.2. Investissement**

Après un très fort niveau d'investissement (plus de 10 millions d'euros par an entre 2012 et 2014), le rythme des dépenses d'équipement a ralenti en 2015. La baisse des dépenses d'équipements s'est confirmée en 2016, en lien avec la fin du programme de rénovation urbaine.

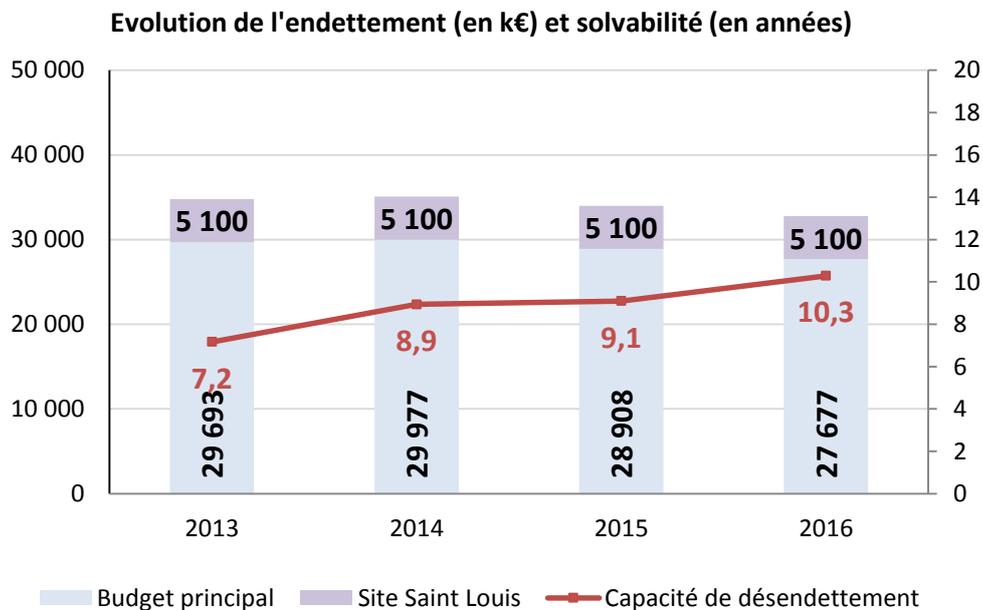
En effet, les investissements de la Ville de Saintes dans le cadre du programme de rénovation urbaine ont représenté une part importante des investissements des dernières années (19,6 millions d'euros, dont 15 millions sur la période 2012-2015).

Dépenses d'équipement (en k€)

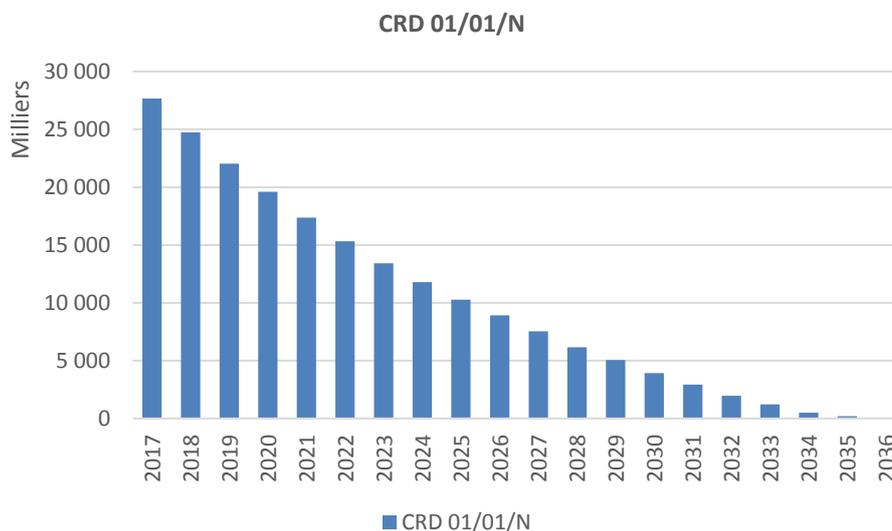
2.1.3. Endettement

Le fort niveau d'investissement a engendré, malgré la hausse des taux d'imposition en 2009 et 2010, une augmentation de la dette jusqu'en 2014. Il faut ajouter à cela, l'emprunt in fine de 5,1 millions d'euros contracté lors du rachat du site Saint Louis.

La maîtrise des dépenses d'investissement en 2015 puis en 2016, a permis de désendetter la commune de 2,3 millions d'euros au cours de ces deux années, ce qui porte l'encours cumulé de la dette à 32,8 millions d'euros au 31/12/2016 (dont 5,1 millions d'euros sur le budget annexe Site Saint Louis).



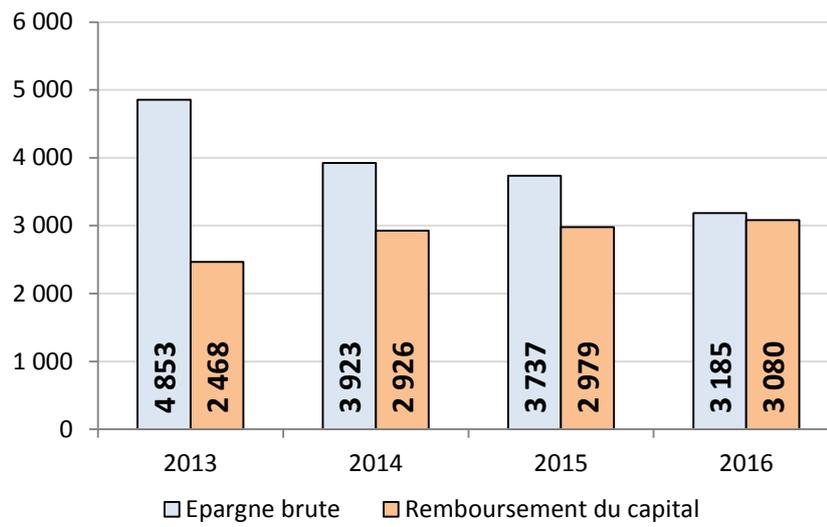
Profil d'extinction de la dette



Malgré la baisse de l'encours de dette, la capacité de désendettement se dégrade progressivement et dépasse le seuil de 10 ans en 2016. Elle correspond au nombre d'années nécessaires pour rembourser l'ensemble du capital restant dû, si la totalité de l'épargne brute était utilisée à cette fin.

En 2016, cette épargne suffit tout juste à rembourser le capital de la dette (3,1 millions d'euros). L'épargne nette, ce qu'il reste de l'épargne brute après remboursement du capital et sert à financer les dépenses d'équipement sera très faible (100 k€).

Autofinancement et remboursement du capital (en k€)



2.2. Orientations financières

2.2.1. Une dynamique des recettes faible

→ Des incertitudes sur certaines recettes

Si la baisse de la dotation globale de fonctionnement (versée par l'Etat) a été divisée par deux pour l'année 2017, à près de 300 000 €, il est à ce jour impossible de savoir ce qu'il adviendra pour les années suivantes.

Une réforme de la DGF est programmée pour une mise en œuvre à partir de 2018 mais on n'en connaît pas, à ce jour, les mesures et donc les incidences sur les finances de la Ville.

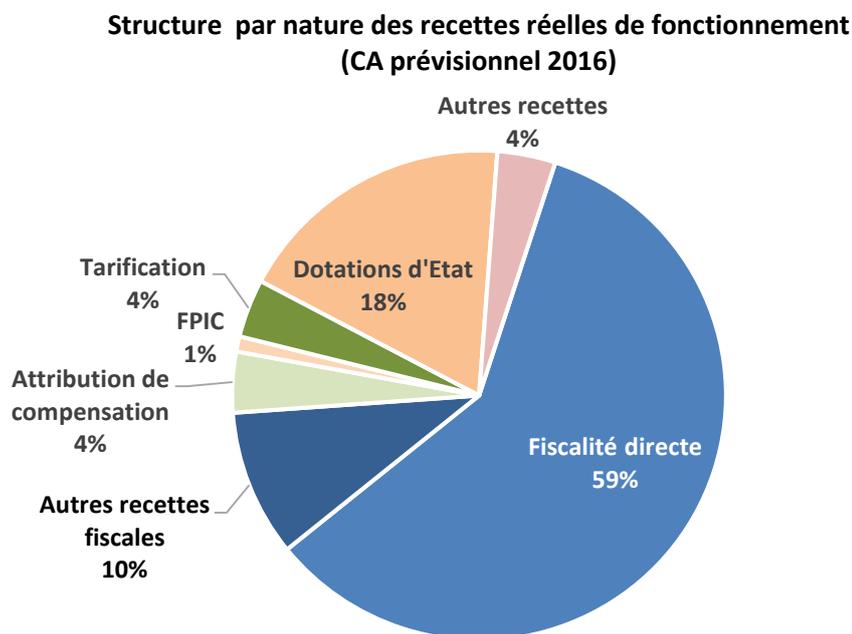
Les mêmes incertitudes existent quant à l'avenir des dotations de péréquation.

Concernant les recettes d'impôts et taxes, le Parlement a décidé une augmentation des bases fiscales de 0,4% seulement pour 2017. La révision des valeurs locatives cadastrales des locaux professionnels et des locaux d'habitation, qui devait s'appliquer progressivement à partir de 2017, est reportée sine die. On manque ainsi de visibilité quant à l'évolution des produits fiscaux.

Dans ce contexte, les perspectives budgétaires sont faites de manière prudente, en prenant des hypothèses d'évolution modérée des recettes.

→ Des taux d'imposition inchangés

Comme le montre le graphique ci-dessous, une part conséquente des recettes de la Ville provient de la fiscalité directe (59%), c'est-à-dire de la taxe d'habitation et des taxes foncières.



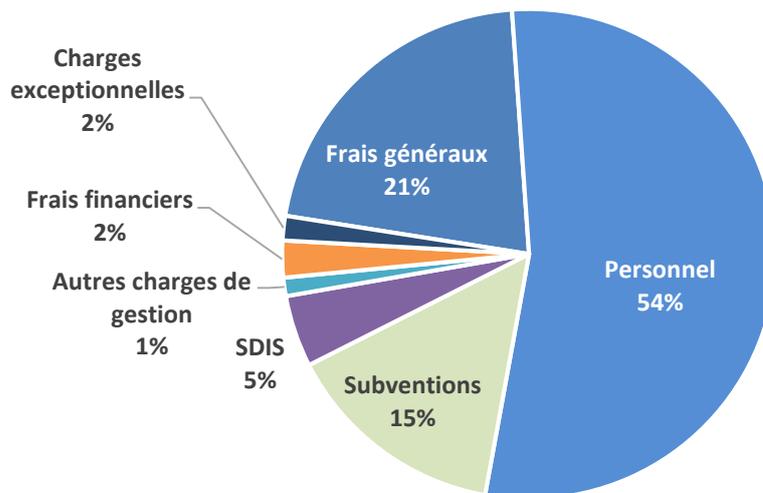
Depuis 2014, le choix a été fait de ne pas mobiliser le levier fiscal. Ce choix politique fort rend nécessaire une action importante pour maîtriser les dépenses.

2.2.2. Un plan d'ajustements

Compte tenu de l'évolution naturelle des dépenses (inflation, indexation des contrats, progression de carrière des agents), la collectivité doit poursuivre les mesures volontaristes engagées afin de préserver les ratios financiers.

Ainsi, le budget 2017 et les suivants doivent prévoir des efforts pour maîtriser les dépenses de fonctionnement, tant en charges à caractère général (011) qu'en dépenses de personnel (012), qui représentent 54% des dépenses réelles de fonctionnement.

**Structure par nature des dépenses de fonctionnement
(CA prévisionnel 2016)**



Cette gestion rigoureuse doit permettre à la Ville d'investir sur des projets majeurs, en particulier l'aménagement du site Saint Louis.

Pour faire face à ces enjeux financiers, un cadre doit être fixé pour les trois ans à venir :

- baisse graduelle des charges à caractère général, sur l'ensemble des postes de dépenses (optimisation des achats, réduction des éclairages publics, amélioration de la performance énergétique etc.) ;
- réduction des charges de personnel : au fil des départs à la retraite, l'organisation des services devra être revue, au cas par cas en privilégiant la mobilité interne. En cas d'absence momentanée d'un agent, le remplacement par un recrutement ponctuel devra être exceptionnel ;
- analyse approfondie des subventions accordées aux associations.

L'évolution prévisionnelle des effectifs est la suivante :

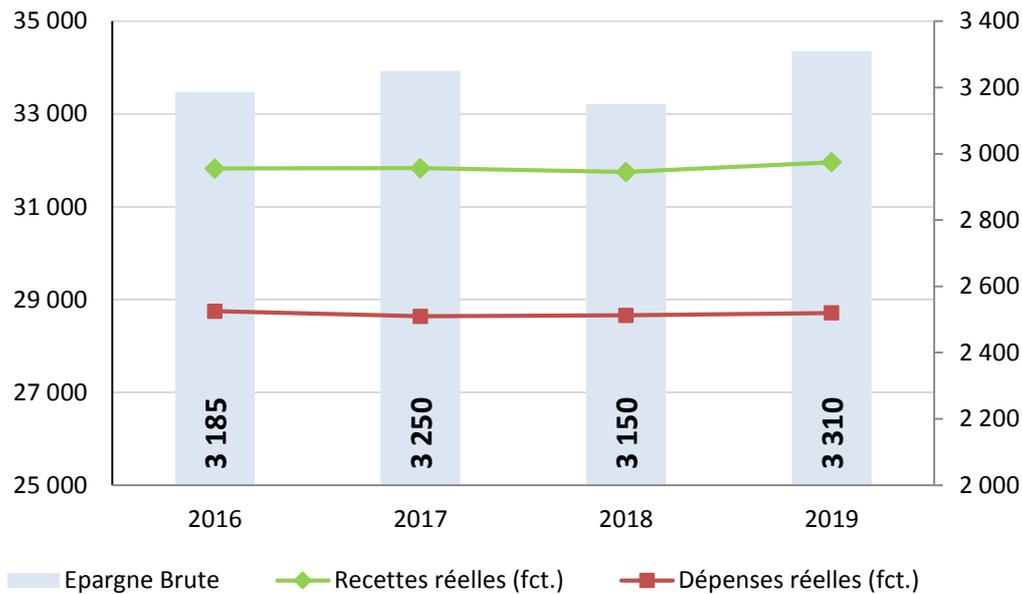
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Effectifs pourvus d'agents titulaires	382	364	361	362	358	355
Effectifs pourvus d'agents non titulaires + 1 an (*)	27	21	21	21	20	19
Autres (Apprentis, Emplois aidés)	20	18	15	15	15	15
TOTAL	429	403	397	398	393	389

Les hypothèses du plan d'ajustements sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

	2017	2018	2019	
Fiscalité	Taxe d'habitation- TAUX	16,02%	16,02%	16,02%
	Taxe foncier bâti - TAUX	36,78%	36,78%	36,78%
	Taxe foncier non bâti - TAUX	47,69%	47,69%	47,69%
	BASES TH - EVOL. PHYSIQUE	0,6%	0,6%	0,6%
	BASES FB - EVOL. PHYSIQUE	0,6%	0,6%	0,6%
	BASES FNB - EVOL. PHYSIQUE	-1,0%	-1,0%	-1,0%
	EVOLUTION NOMINALE LF	0,40%	1,00%	1,30%
	ROLES SUPPLEMENTAIRES.	50 000 €	50 000 €	50 000 €
	TARIFS	1,0%	1,0%	1,0%
	FCTVA	16,404%	16,404%	16,404%
TAUX REALISATION FCTVA	70%	70%	70%	
DUREE EMPRUNTS FUTURS	15,0 ans	15,0 ans	25,0 ans	
TAUX EMPRUNTS FUTURS	2,0%	2,5%	2,5%	
Charges à caractère général	- 5%	+0%	+0%	
Charges de personnel	+1,9%	+ 0%	+ 0%	

Seule l'application de ce plan de maîtrise financière permettra une évolution prévisionnelle acceptable de l'épargne, telle que présentée dans le tableau et graphique ci-dessous :

En milliers d'euros	2016	2017	2018	2019
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	28 751	28 640	28 660	28 710
CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 147	5 860	5 860	5 860
DEPENSES DE PERSONNEL	15 508	15 810	15 810	15 810
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 920	5 900	5 900	5 900
ATTENUATION DE PRODUITS	13	10	10	10
CHARGES FINANCIERES	699	650	670	720
DEPENSES EXCEPTIONNELLES	463	410	400	390
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	31 824	31 830	31 750	31 960
PRODUITS DES SERVICES	1 429	1 440	1 450	1 470
CONTRIBUTIONS DIRECTES	19 175	19 420	19 720	20 100
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	1 299	1 300	1 300	1 300
AUTRES IMPOTS ET TAXES	2 423	2 460	2 480	2 500
DOTATION FORFAITAIRE	4 211	3 770	3 570	3 370
COMPENSATIONS FISCALES	854	1 000	790	760
AUTRES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 492	1 480	1 480	1 490
ATTENUATION DE CHARGES	225	200	200	200
AUTRES PRODUITS	717	760	760	770

Evolution de l'épargne brute de la Ville de Saintes (en k€)

→ **Politique active de recherche systématique de nouvelles sources de financement**

Les services et les élus sont mobilisés afin d'optimiser les sources de financements extérieurs. Ainsi, chaque projet fait l'objet d'une recherche accrue de subventions publiques ou privées. Dans ce cadre, il devient indispensable d'affecter un agent à cette recherche de subventions auprès de l'Europe, de l'Etat, de la Région, du Département, ou encore de l'Agence de l'Eau et des fondations privées.

La démarche engagée de cession du patrimoine immobilier sera poursuivie. Outre la recette de cession en tant que telle, cela permet de générer des économies de fonctionnement (assurance, impôts, entretien, etc.).

Les produits des services et du domaine (conservatoire, musées, locations de salles, marchés, terrasses etc.) sont estimées en 2016 à 705 000 €.

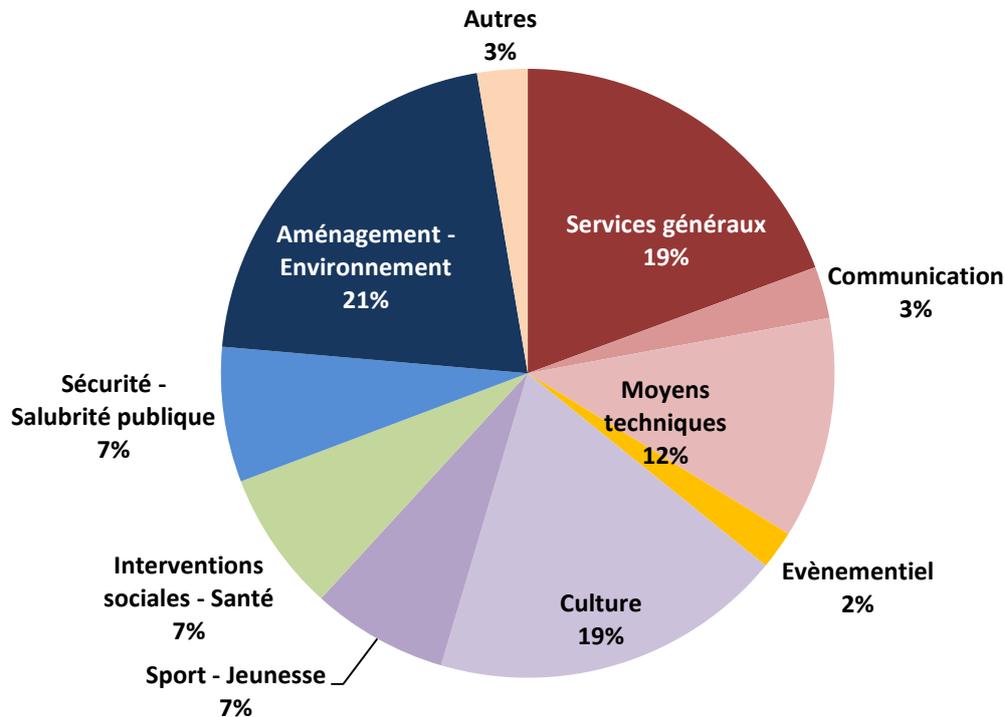
→ **Un programme d'investissements recentré sur les urgences et les priorités du programme municipal**

Le niveau des dépenses d'équipement, stabilisé autour de 6 millions d'euros par an depuis 2015, doit être maintenu à un niveau maximum de 6,5 millions d'euros (y compris le Site Saint Louis). Ce maximum correspond à la capacité du budget de la Ville à investir en conservant des niveaux d'endettement et de solvabilité soutenables.

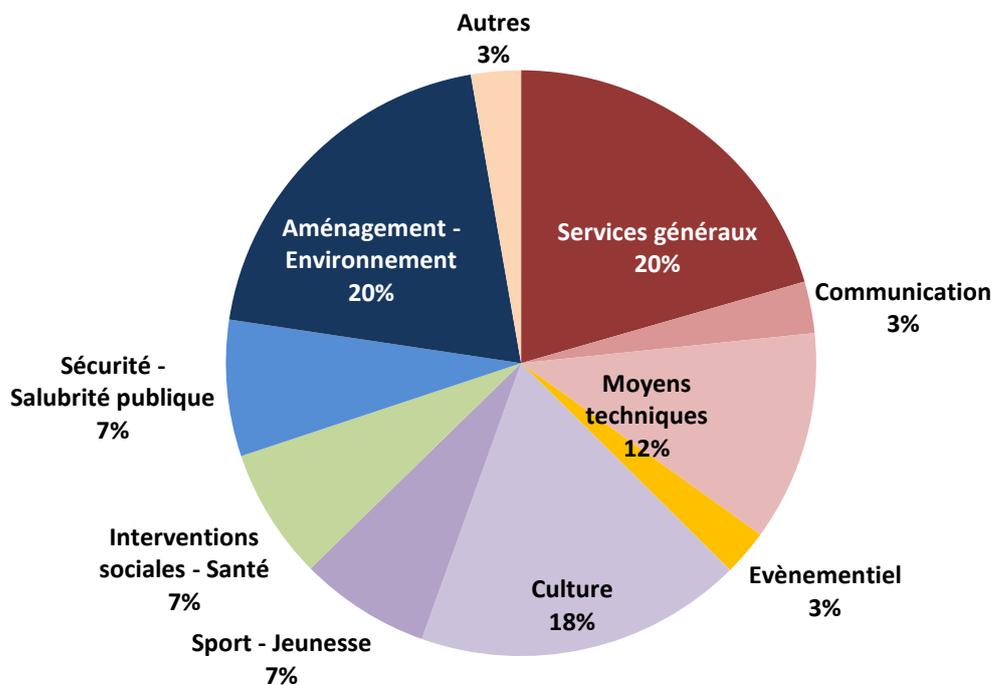
3. Perspectives, stratégies et orientations

En 2016, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèveraient à 28,2 millions d'euros. La répartition de ces dépenses par politique publique est la suivante :

Dépenses de fonctionnement 2015 par politique publique



Dépenses de fonctionnement 2016 (prév.) par politique publique



Les orientations budgétaires et les priorités 2017 sont cohérentes avec le programme et les engagements pour lesquels nous avons été élus et les moyens sont alloués afin de les tenir et de les réaliser.

Le contexte budgétaire est marqué par la baisse historique des dotations de l'Etat aux collectivités qui impacte très durement les recettes de la Ville. Compte-tenu de notre engagement de ne pas augmenter les taux des taxes locales afin de ne pas aggraver davantage l'écart de fiscalité avec les communes environnantes, nous avons entrepris à la fois une politique de cession d'immeubles appartenant à la Ville et non nécessaires à son fonctionnement, et une politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'adaptation du niveau d'investissement.

Cette politique a permis à ce jour de réduire la dette élevée de la Ville tout en réalisant projets structurants de rénovation ou d'animation de la Ville. Cette politique se poursuivra en 2017 et dans les années suivantes.

La vision à l'horizon 2030 est celle d'un territoire et d'une ville centre reconnus au sein de la grande région Nouvelle-Aquitaine comme dynamiques, rayonnants et innovants qui ont su valoriser leur patrimoine pour créer de l'activité et du bien-être pour les habitants.

Pour cela, nos grandes orientations visent à renforcer l'attractivité de la ville pour les habitants, pour les visiteurs et pour les entreprises, en cohérence avec celle du territoire dans tous les domaines pour que se développe l'activité qu'elle soit commerciale, touristique, économique ou culturelle afin de développer l'emploi.

Cela se retrouve dans les différents domaines d'intervention de la Municipalité avec transversalement la nécessité dans chaque domaine de procéder à la recherche permanente d'économies dues à des recettes sous contrainte, à une politique d'investissement adaptée aux capacités financières de la collectivité, pour ne pas aggraver l'endettement, et à la recherche systématique de partenariats pour financer les projets.

En 2017 seront poursuivies les actions visant à maintenir la propreté et la sécurité dans la Ville. Seront également maintenus les moyens dédiés à l'amélioration du cadre de vie que ce soit l'embellissement, le fleurissement, le stationnement, la circulation, la rénovation de l'habitat en centre-ville et la lutte contre l'habitat indigne, la rénovation des rues et des trottoirs dans les quartiers ainsi que la rénovation de l'éclairage public.

Par ailleurs la Ville, en collaboration avec la Région et la CDA, se positionne en facilitateur voire en partenaire ou en acteur direct si nécessaire pour le développement économique. La Ville poursuivra ses initiatives :

- pour trouver des entreprises afin d'occuper les friches industrielles (Penn Plax, Saintronic),
- pour adapter le PLU afin de créer du foncier pour les entreprises (zone de Beaulieu),
- pour trouver et mettre en place des projets alternatifs (cité entrepreneuriale, SNCF),
- pour défendre et créer de l'emploi,
- pour ouvrir son site internet vers les demandeurs d'emplois avec l'entreprise Myfairjob,
- pour soutenir l'emploi dans la construction et dans le commerce par la recherche d'investisseurs.

Avec la Région, des initiatives seront prises en 2017 et dans les années suivantes pour collaborer avec Bordeaux et attirer à Saintes des formations supérieures tout en poursuivant le soutien au CFA et aux grands lycées existants.

De plus en 2017, en collaboration avec l'Education Nationale et la CDA, sera mené un travail d'optimisation des bâtiments scolaires rendu nécessaire par l'évolution des effectifs.

3.1.1. Cadre de vie

La Direction du Cadre de Vie regroupe près de 80 collaborateurs dont plus de 85% d'agents de terrain positionnés au sein de services opérationnels (Espaces Verts, Propreté Urbaine) et des services fonctionnels (Ecoute et Proximité, Conception-Gestion, Risques Naturels). Le taux d'encadrement est légèrement supérieur à 20 %. En 2016, les dépenses de fonctionnement (hors masse salariale) s'élevaient à 390 K€ et 173 K€ en dépenses d'investissement.

→ Les objectifs

▪ Gérer

- Chaque adjoint a la charge d'un quartier de la ville. Il y a 12 adjoints. La remontée d'informations vers les adjoints se fait notamment au travers de conseils de quartiers animés par les habitants.
- Agir pour notre qualité de vie
 - Redéfinir la fréquence et les modalités de l'entretien de l'espace public pour faire de Saintes une ville accueillante et propre ;
 - Aider les propriétaires dans la lutte contre les tags et les dégradations de biens ;
 - Créer des actions de sensibilisation et de pédagogie sur la propreté et l'écologie en ville en partenariat avec les écoles ;
 - Définir un programme annuel de fleurissement sur toute la ville ;
 - Lancer des « Journées Jardin » pour valoriser le personnel municipal en charge des espaces verts et maintenir le « Label 4 Fleurs »
- *Agir pour notre cadre de vie*
 - Embellir nos entrées de ville ;
 - Eradiquer les friches.

▪ Dynamiser

- Agir pour la rénovation et l'animation de la ville
 - Changer le rapport avec le Fleuve en lançant un projet de mise en valeur des berges de la Charente, en s'impliquant activement dans le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et l'EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin) pour mettre en œuvre des solutions de prévention visant à réduire l'impact des inondations ;
 - Développer un programme de décoration urbaine pour assurer la cohérence entre les différents projets portés par la Ville.
- Agir pour le tourisme et l'évènementiel
 - Promouvoir les manifestations et les événements sur la prairie de La Palu en respectant l'écologie.

→ En 2017

▪ Ecoute et proximité, réactivité et efficacité

Le renforcement et le repositionnement du **Service Ecoute et Proximité** constitueront des enjeux forts pour assurer une meilleure lisibilité et une plus grande réactivité face aux attentes des administrés.

▪ Embellissement et amélioration du cadre de vie

Le déploiement du fleurissement en centre-ville se poursuit en 2017. Il se traduira par le fleurissement de la passerelle piétonne récemment aménagée et par de nouveaux points de fleurissement répartis dans le secteur piétonnier et sur l'avenue Gambetta notamment. Plusieurs massifs fleuris seront progressivement renouvelés pour y introduire une part plus importante de plantes vivaces et d'essences moins exigeantes en eau, en entretien...

Les aménagements paysagers du giratoire des Pompiers seront finalisés avant le début de la saison estivale. D'évocation méditerranéenne et gallo-romaine, le projet d'aménagement paysager sera réalisé en régie par les services municipaux et constituera une vitrine du savoir-faire et des compétences techniques de nos services.

L'organisation de Journées Portes Ouvertes aux Jardins municipaux, la visite du Jury National du Comité National des Villes et Villages Fleuris, la participation active de la Ville à la prochaine édition des Rendez-Vous aux Jardins ou le développement du **Salon de l'Habitat et du Jardin**, constitueront des moments privilégiés pour faire découvrir nos jardins, nos squares et nos massifs fleuris ainsi que les services et les agents qui mettent en œuvre le plan annuel de fleurissement et veillent à préserver un cadre de vie de qualité et contribuent à l'embellissement de la Ville.

- **Gestion patrimoniale et entretien des espaces publics**

L'élaboration d'un plan de gestion et d'entretien des espaces publics avant la fin de l'année 2017 constituera l'aboutissement et la formalisation d'une démarche engagée depuis de nombreuses années adaptée aux attentes des élus et aux besoins exprimés par les administrés Saintais.

Outil de gestion pour les services, il constitue en outre un outil d'aide à la décision pour les élus afin d'établir un plan de gestion définissant les niveaux de service attendus selon les usages de chaque espace, les coûts de gestion et d'entretien qui y sont associés, les fréquences de passage, les ressources mobilisables, les moyens mobilisés et d'en évaluer le résultat, l'efficacité.

La définition et l'élaboration d'un **plan de gestion du patrimoine arboré** constitue un objectif prioritaire afin de pérenniser le patrimoine existant et proposer un plan de renouvellement des arbres vieillissants en coordination étroite avec les opérations de requalification de voiries ou de réhabilitation de réseaux notamment.

- **Information, Prévention et Gestion des Risques Naturels**

Le territoire de la Ville de Saintes est couvert par 2 Plans de Prévention des Risques Naturels relatifs d'une part aux inondations et aux mouvements de terrains (carrières, falaises) d'autre part.

Le service en charge des Risques Naturels assure auprès notamment des administrés une information continue sur les risques naturels et technologiques identifiés sur la ville de Saintes. Il veille notamment à l'actualisation du DICRIM, renseigne et oriente les porteurs de projet ou les particuliers sur le cadre réglementaire et juridique des PPRN.

Il collabore à la mise en œuvre d'actions de prévention et de gestion des crues sur le territoire communal inscrites dans le cadre du Plan d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI). (Implantation et pose de repères de crues, signalétique et exposition sur les crues historiques à Saintes, étude de réduction de la vulnérabilité de plusieurs secteurs inondables sur Saintes...)

Il définit en outre au travers d'une Convention d'Assistance Scientifique et Technique conclue avec le Bureau de Recherche Géologique et Minière (BRGM), un programme pluriannuel de surveillance et de travaux de confortement des secteurs identifiés à fort aléa. (Falaises Saint Louis, Carrières du Vélodrome, Carrières Bouvard).

Il définit en outre un programme pluriannuel de surveillance et de travaux de confortement des secteurs identifiés à fort aléa. (Falaises Saint Louis, Carrières du Vélodrome, Carrières Bouvard).

Il prépare en étroite collaboration avec le Service Eau et Assainissement, la Communauté d'Agglomération de Saintes, l'Établissement Public Territorial de Bassin de la Charente et les syndicats de rivière notamment les modalités de transfert de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

3.1.2. Culture

La dynamique culturelle qui se déploie au sein des établissements et sites de la ville (Musées, conservatoire, cité musicale, médiathèques, théâtre,...) s'inscrit dans les objectifs généraux de la politique culturelle publique qui permettent l'accès de tous les publics à la culture et contribuent à la conservation et à la valorisation du patrimoine artistique et culturel. Musique, danse, patrimoine, théâtre, arts visuels, lecture pour tous, soutien aux établissements culturels, musiques actuelles... une variété de lieux, et une diversité d'expressions qui permettent d'intégrer la culture à notre quotidien.

→ **Les objectifs**

▪ **Mise en œuvre d'actions en faveur de la jeunesse**

En 2017, l'accent sera particulièrement mis sur :

- L'enseignement artistique dispensé par le conservatoire de musique et de danse et la mise en œuvre du nouveau projet d'établissement (471 élèves cotisants et 300 élèves Chant'école) ;
- La poursuite du pilotage des parcours d'éducation artistique et culturelle (près de 1 700 enfants) ;
- Les actions de médiation en faveur du jeune public proposées par l'ensemble des établissements culturels de la collectivité (lecture publique, collection muséographiques, patrimoine, musique) et par les structures culturelles qu'elle soutient (théâtre, cité musicale, ville d'art et d'histoire) : plus de 11 000 enfants reçus à l'amphithéâtre et aux musées ;
- La mise en place d'une programmation culturelle adaptée au jeune public (lecture publique plus 6 600 personnes inscrites et plus de 7 000 enfants accueillis pour les actions culturelles des médiathèques par exemple).

▪ **Mise en valeur des patrimoines et des collections**

En 2017, l'accent sera particulièrement mis sur :

- Le développement de nouveaux espaces de gestion et de présentation des collections muséographiques qui comptent des milliers d'objets inventoriés ;
- Une programmation valorisant les sites patrimoniaux de la ville (30 sites classés/ou inscrits monuments historiques dont 22 relèvent de la collectivité) ;
- Le développement d'une politique d'expositions temporaires valorisant les collections (exposition céramique en préparation) ;
- La mise en place du plan de gestion de la composante UNESCO, Saint-Eutrope qui reçoit des milliers de visiteurs par an ;
- Le développement du projet Vallon des arènes avec l'amphithéâtre qui reçoit près de 50 000 visiteurs par an ;
- La préparation de l'anniversaire de l'arc en 2018 dont on fêtera les 2 000 ans.

▪ **Soutien au rayonnement de Saintes, cité de la musique**

En 2017, l'accent sera particulièrement mis sur :

- L'accompagnement et le soutien au développement des parcours musicaux à l'abbaye aux Dames ;
- L'accompagnement et soutien financier du festival « Coconut » (1 400 festivaliers en 2016 et 1 500 pour la nuit Zébrée) ;
- Le développement d'actions avec les ensembles vocaux du territoire.

- **Rayonnement de Saintes et de l'offre culturelle**

- Le soutien aux projets associatifs (festival théâtre Martel en scène...);
- La préparation de l'exposition Manchou avec l'accueil d'objets archéologiques provenant de Chine;
- L'accueil de tournages.

3.1.3. Sport

La politique sportive de la ville de Saintes s'attache à créer du lien social en permettant à tous d'accéder aux équipements sportifs, en incitant à la découverte du sport dans une optique de loisir, de santé, de découverte et de formation de jeunes sportifs de talent.

Les pratiques destinées à encourager les modes de déplacements doux : marche, vélo, roller... ou encore l'organisation d'éco-manifestations sont favorisées.

→ **Les chiffres clés de la vie associative sportive**

- Plus de 10 000 pratiquants, environs 7 600 licenciés (dont 4 000 jeunes moins de 18 ans);
- 80 associations, 60 sports pratiqués;
- 45% des adhérents résident à Saintes contre 70 % dans les années 2000.

→ **Les moments clés**

- Courses cyclistes Bordeaux/Saintes;
- Tour cycliste féminin de Charente-Maritime;
- Concours Hippique National;
- Cross National « Sud-Ouest »;
- Nuit de l'impact;
- Tournoi des Arènes;
- Tournoi Mutualia.

→ **Les objectifs**

- **Gérer**

- Les grandes orientations du Sport Saintais en concertation avec les Présidents des associations;
- En mettant à disposition des infrastructures sportives de qualité en tenant compte de la réglementation en vigueur.

- **Dynamiser**

- En reconnaissant l'investissement des acteurs du Sport Saintais;
- En développant des actions pour que les citoyens soient des acteurs de leur santé (plan Régional du Sport-Santé / Contrat local de santé);
- En développant l'offre d'APS auprès des personnes atteintes d'un Handicap;
- En incitant les associations à développer la pratique sportive dans les quartiers de la cité et à s'ouvrir sur leur propre quartier;
- En favorisant les pratiques sportives parents/enfants/jeunes par la mise en place d'opérations municipales.

- **Soutenir une politique sportive de loisir et tournée vers la jeunesse**

- Les associations sportives:
 - par des aides directes (subventions);
 - par la mise à disposition des locaux;
 - par des aides indirectes.
- En accompagnant l'organisation d'évènement sportif (Course Cycliste Bordeaux Saintes, Triathlon,...).

→ En 2017

- Poursuivre l'indispensable rénovation et entretien des infrastructures sportives en tenant compte du vieillissement des installations qui demandent une remise aux normes du patrimoine sportif ;
- Développer des actions de promotions du sport (Sport féminin, sport santé, Handisport, sport pour tous) en particulier l'opération Sport dans ma ville ;
- Renforcer le rôle du conseil consultatif du sport ;
- Développer le partenariat avec les différents réseaux : Conseil Départemental, Régional, l'association nationale des directeurs des sports... ;
- Amélioration de l'interface service public/usager par la mise en place d'un portail web associatif.

3.1.4. Vie associative

La Ville de Saintes souhaite conduire une politique associative forte en matière de gestion et d'animation.

Les associations sont impliquées dans la vie de la cité et sont par essence des lieux de démocratie actifs. Elles sont en relation étroite avec les collectivités dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de nombreux pans de la politique culturelle, sportive, sociale ou même économique, tant au niveau local qu'intercommunal.

La commune met en place les moyens d'accompagner mais aussi d'impulser le développement associatif. Elle encourage le rassemblement des énergies et forces associatives qui contribuent à dynamiser notre ville.

→ **Les chiffres clés de la vie associative**

- Plus de 480 associations à Saintes dont 370 sont aidées par la Ville ;
- 182 manifestations sont organisées de façon récurrente par an.

→ **Les objectifs**

- **Gérer**
 - Les grandes orientations de la vie associative en concertation avec les Présidents des associations ;
 - En mettant à disposition des infrastructures de qualité en tenant compte de la réglementation en vigueur.
- **Dynamiser**
 - Accompagner l'organisation des demandes de manifestations associatives sur le domaine public ou privé ;
 - Impulser la mutualisation des moyens matériels mis à disposition des associations ;
 - Mettre en œuvre des formations associatives thématiques.
- **Soutenir**
 - En aidant les associations à monter des projets en commun en favorisant la cohérence et la complémentarité des actions de chacune ;
 - En accompagnant l'organisation des demandes de manifestations associatives sur le domaine public ou privé ;
 - Les associations:
 - par des aides directes (subventions) ;
 - par la mise à disposition des locaux ;
 - par des aides indirectes.
 - En répondant aux questions des bénévoles et salariés des associations dans les domaines suivants:

- Aide à la création d'associations ;
- Fonctionnement et vie statutaire ;
- Organisation financière et comptable ;
- Assurances et responsabilités associatives ;
- Faciliter le partage d'expériences entre bénévoles ;
- Montage de dossiers de subvention ;
- Aides et conseils juridiques.

→ En 2017

- Amélioration de l'interface service public/usager par la mise en place d'un portail web associatif ;
- Valider un schéma d'orientation pluriannuel des infrastructures non sportives ;
- Poursuivre la maintenance des salles existantes ;
- Préparation du village des associations 2017 ;
- Renforcer le concept interlocuteur unique des associations à l'accueil de la MDA ;
- Renforcement de la mutualisation des locaux associatifs.

3.1.5. Services à la population

La ville de Saintes développe ses services à la Population au travers des services de l'état civil, des formalités administratives, des cimetières, des moyens généraux, de la police municipale et de l'occupation du domaine public.

→ Les chiffres clés des services à la Population

- Plus de 50 000 appels téléphoniques ;
- 18 849 électeurs (chiffres 10 janvier 2016), 1 476 déclarations de naissances, 799 déclarations de décès, 73 cérémonies de mariage et parrainages ;
- Plus de 7 000 procès-verbaux par la police municipale, 5 000 appels spécifiques Police ;
- 62 000 plis ouverts, 71 000 envois, 40 000 courriers distribués aux riverains.

→ Les moments clefs:

- Elections ;
- Recensement de la population ;
- Mariages, parrainages, commémorations aux cimetières ;
- Sécurité de la fête de la musique, du 14 juillet, de la St Sylvestre, des courses cyclistes et des manifestations villes, sécurité quotidienne des foires et marchés ;
- Opérations tranquillités vacances ;
- Distribution de la communication de la Ville de Saintes.

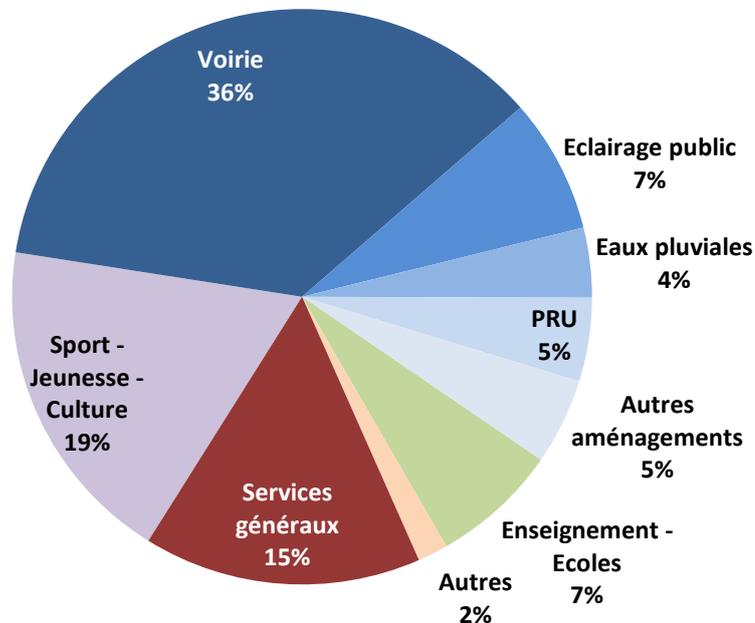
→ En 2017

- Poursuite de la politique visant à améliorer la propreté et la sécurité ;
- Armement de la police municipale – équipement en armes, formation des agents, sécurisation des locaux ;
- Dépénalisation du stationnement (réflexion sur le changement des horodateurs) ;
- Nouvelles pratiques d'état civil et des formalités : PACS, sorties de territoires, rectifications administratives, CNI biométriques, déménagement des stations de passeport... ;

3.1.6. Dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement s'élèveraient, fin 2016, à 5,8 millions d'euros. La répartition par politique publique est la suivante :

Dépenses d'investissement 2016 par politique publique



En poursuivant toujours l'objectif d'attractivité de notre ville, les thèmes majeurs à partir de 2017 pourraient être les suivants :

1. Projets et avant-projets structurants :

- Grand projet prioritaire :
 - Aménagement du Site Saint-Louis.
- Autres grands projets :
 - Vélo voie verte (partenariat CDA) ;
 - Aide à la création d'un quartier résidentiel (Sur Moreau) ;
 - Cité entrepreneuriale (Partenariat CDA, CCI, Crédit Agricole) ;
 - Aménagement et voirie Rond-point Saintronic (partenariat Département) ;
 - Soutien à la création d'un centre archéologique par la DRAC (site de la Trocante).
- Avant-projets :
 - Aménagement de la prairie de la Palu ;
 - Valorisation du vallon des arènes ;
 - Revitalisation du centre-ville ;
 - Mise en place de coopératives de développement commercial (projet pilote) ;
 - Gare multimodale (partenariat avec la CDA).

2. Equipements et espaces publics

- Poursuite de l'entretien, de la propreté et de l'amélioration de la voirie communale ;
- Sécurisation du secteur piéton ;

- Participation aux travaux sur les routes départementales du territoire de Saintes ;
- Poursuite de l'amélioration de l'éclairage public ;
- Mise en accessibilité des bâtiments et des arrêts de bus ;
- Réparations des bâtiments publics et des édifices patrimoniaux ;
- Achats de matériels pour équiper les services municipaux ;
- Poursuite du déploiement de la vidéo-protection ;
- Modifications et révisions du Plan Local d'Urbanisme, notamment pour la création d'une zone d'activités à Beaulieu ;
- Soutien aux particuliers pour l'amélioration du cadre de vie (rénovations de façades),
- Poursuite de la rénovation et dynamisation des centres commerciaux Boiffiers et Bellevue.

4. Perspectives sur les budgets annexes

4.1. Budget annexe « assainissement collectif »

Section de fonctionnement (BP 2016) : 1 864 700 €

Section d'investissement (BP 2016) : 1 704 400 €

Ce budget retrace les dépenses et recettes relatives au service public d'assainissement, géré dans le cadre d'un contrat de régie intéressée depuis le 1^{er} janvier 2014. Doté de l'autonomie financière, ce budget a recours à l'emprunt.

A noter que le lien entre le budget annexe assainissement et le budget principal (partie « gestion du service d'eau pluviale ») est fort. En effet, les études et travaux sont conjoints et contribuent à « l'assainissement » en général, d'autant que les eaux pluviales transitent en partie par des ouvrages communs (canalisation, station d'épuration...).

4.1.1. Fonctionnement

Réflexions entre les principales dépenses :

- Rémunération de VEOLIA pour l'exploitation du service assainissement et le renouvellement de petits équipements de la station d'épuration ;
- Les diverses rémunérations d'intermédiaires (suivi épandage des boues, bureau d'étude) ;
- Les impayés ;
- Les frais de personnel.

Réflexions entre les principales recettes :

- Les reversements de la part assainissement liés aux factures d'eau et prestations liées ;
- Les reversements liés aux dépotages des matières de vidange et des graisses à la station d'épuration (conventions avec des établissements tiers).

La politique tarifaire consiste à appliquer un tarif qui permette d'assumer les dépenses de l'année mais aussi les investissements programmés ou prévisibles des années à venir. On évite ainsi les ressauts tarifaires l'année où un équipement lourd doit être financé, ce qui devra être le cas dans les années à venir avec la nécessité de rénover la station d'épuration.

La politique tarifaire doit également prendre en compte les ratios de solvabilité du budget. Pour répondre à ces objectifs, le tarif du service public d'assainissement a été majoré de 1,9% en 2017.

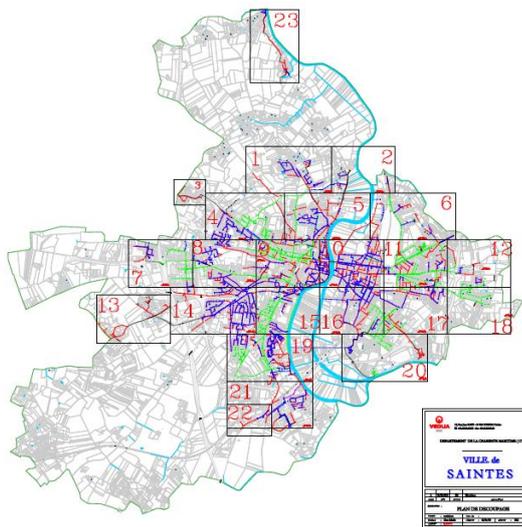
4.1.2. Investissement

Le patrimoine Assainissement



La station d'épuration de Lormont

La station d'épuration du bois rulaud à filtre planté de roseaux



273 km de canalisation de réseau



53 postes de refoulement

Après un diagnostic préalable sur la station d'épuration en 2013, un schéma directeur d'assainissement sera rendu en 2017. Ce dernier permettra d'identifier les futurs travaux sur le réseau d'assainissement ainsi que sur la station d'épuration de Lormont.

Le programme d'investissements des années à venir (ouvrages et réseaux) émanera de ces documents. Les dépenses prévisibles dans les futures années vont concerner la refonte et modernisation de l'ensemble du système d'assainissement (canalisation ; station d'épuration...) amenant à des coûts non négligeables d'investissement.

Suite à l'appel à projet lancé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le dossier de mise en séparatif de l'avenue Kennedy a été retenu. Il permettra de réaliser des travaux sur le réseau d'assainissement pour améliorer la protection du captage d'eau potable de Lucérat situé en contrebas.

Les principales dépenses envisagées dans le futur seront :

- L'étude du Schéma Directeur d'Assainissement ;
- L'étude complémentaire sur la station d'épuration ;
- Les travaux de renouvellement du réseau d'assainissement sont prévus (gestion du patrimoine). Le montant des investissements proposé en 2017 est de 761 000 € HT. L'opération la plus conséquente concerne l'Avenue Kennedy.

Les principales recettes seront :

- Les subventions de l'Agence de l'Eau concernant le Schéma Directeur d'Assainissement et les travaux de l'avenue Kennedy.

La proposition budgétaire concerne donc essentiellement les objectifs suivants :

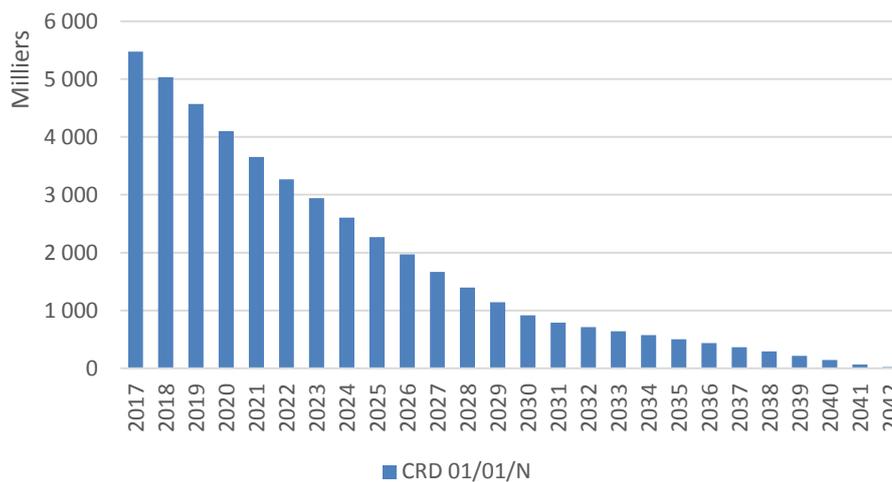
- Les études dans le cadre de la refonte et modernisation du système d'assainissement ;
- Les travaux de renouvellement pour le maintien du patrimoine Assainissement (durabilité et pérennité des équipements).

4.1.3. Endettement

L'encours de dette à fin 2016 s'élève à 5,5 millions d'euros.

Profil d'extinction de la dette

CRD 01/01/N



4.2. Budget annexe « eau potable »

Section de fonctionnement (BP 2016) : 2 683 320 €

Section d'investissement (BP 2016) : 2 871 100 €

Ce budget retrace les dépenses et recettes relatives au service public d'adduction d'eau potable, géré dans le cadre d'un contrat de régie intéressée depuis le 1^{er} janvier 2014. Ce budget est autonome financièrement, il a recours à l'emprunt.

4.2.1. Fonctionnement

Réflexions entre les principales dépenses :

- La rémunération d'AGUR pour l'exploitation du service et le renouvellement de petits équipements de l'Usine ;
- Les études liées à la démarche agricole de sensibilisation dans le cadre de la protection du captage d'eau de Lucérat (démarche volontariste de réduction des pollutions diffuses : nitrates et pesticides).

Réflexions entre les principales recettes :

- Les reversements liés aux factures d'eau et à la vente d'eau au Syndicat des Eaux ;
- Les subventions concernant les actions de protection du captage, dont la subvention du poste d'animation de la démarche.

La politique tarifaire consiste à appliquer un tarif qui permet d'assumer les dépenses de l'année mais aussi les investissements programmés ou prévisibles des années à venir. On évite ainsi les ressauts tarifaires l'année où un équipement lourd doit être financé.

La politique tarifaire doit également prendre en compte les ratios de solvabilité du budget, afin de maintenir la santé financière du service public.

Le niveau de tarifs a été relevé de 1,5% pour les consommations d'eau à compter de 2017, tandis que le prix de l'abonnement n'a pas été augmenté. Cette augmentation tarifaire compense les volumes de consommation réels, inférieurs aux estimations initiales. Elle limite le recours à l'emprunt, en vue d'assurer la pérennité financière du service.

4.2.2. Investissement

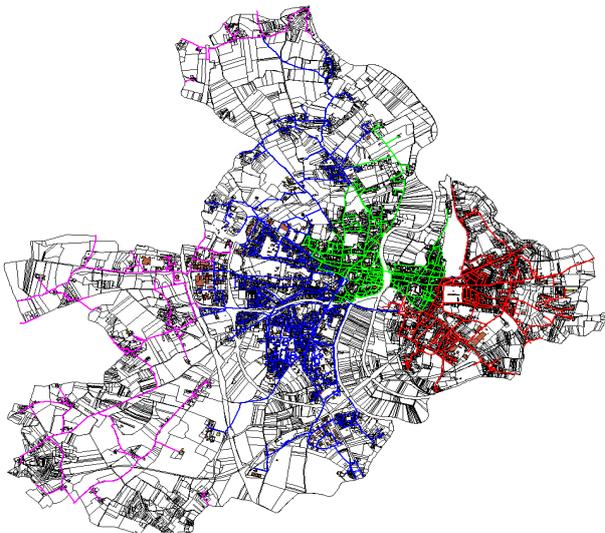
Le patrimoine Eau potable



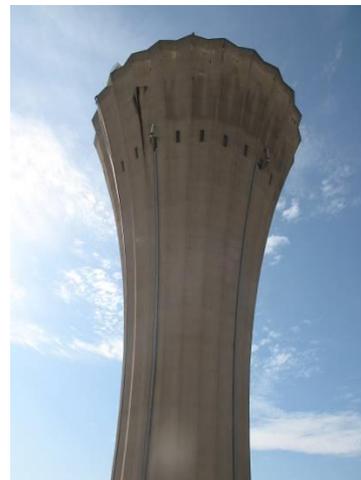
POMPAGE : La source de Lucérat (captage d'eau)



TRAITEMENT: L'usine de traitement/potabilisation de l'eau de Diconche



225 km de canalisation de distribution



7 réservoirs dont le château d'eau des Boiffiers

Les dépenses majeures sont :

- Les travaux de renouvellement des membranes d'ultrafiltration (autorisation de programme de 1,4 Millions d'euros) ont débuté fin 2015 et ont été achevés en 2016. Le solde de cette opération est prévu en 2017. L'autorisation de programme votée sera revue en conséquence ;
- Les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable sont également prévus (gestion du patrimoine). Les investissements envisagés pour 2017 sont estimés à 650 000 €. L'opération la plus conséquente concernerait l'avenue Kennedy (remplacement d'une canalisation en fonte grise vieillissante).

- Dans le cadre de la démarche « protection du captage de Lucérat », des études sont en cours sur l'aire d'alimentation du captage. Des études de maîtrise d'œuvre pour les travaux de gestion des eaux pluviales de la zone industrielle des Charriers sont également programmées avec des travaux engagés à partir de 2017.

Les dépenses prévisibles dans les futures années sont :

- Le maintien et renouvellement du patrimoine actuel (Captage/Usine/Canalisation) ;
- La démarche de protection de la ressource en eau de Lucérat.

Les recettes majeures sont :

- La participation du Syndicat des Eaux aux travaux de renouvellement des équipements d'ultrafiltration de l'Usine de Diconche ;
- Les subventions concernant les actions protection du captage ;
- Les éventuelles subventions de l'Agence de l'Eau dans le cadre de la gestion patrimoniale des canalisations d'eau potable.

Cette proposition budgétaire concerne donc essentiellement les objectifs suivants :

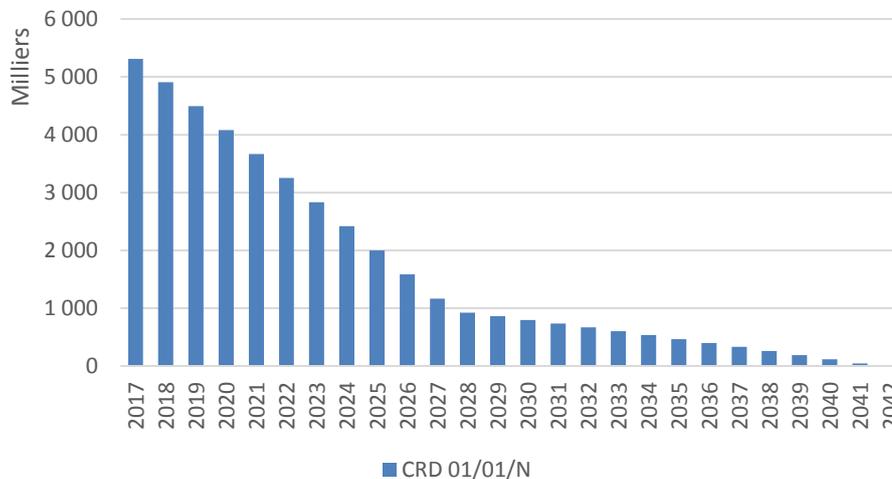
- La protection du captage d'eau de Lucérat ;
- Les travaux de renouvellement pour le maintien du patrimoine Eau potable (durabilité et pérennité des équipements).

4.2.3. Endettement

Ce budget est autonome financièrement, il a recours à l'emprunt. L'encours de dette s'élève à 5,31 millions d'euros.

Profil d'extinction de la dette

CRD 01/01/N



4.3. Budget annexe « organisation de salons »

Section de fonctionnement (BP 2016) : 101 950 €

Section d'investissement (BP 2016) : 9 000 €

On retrouve dans ce budget les dépenses et recettes relatives à l'organisation du salon annuel de l'habitat et éventuellement d'autres manifestations à vocation commerciale.

Le salon de l'habitat et du jardin est organisé depuis les années 1990. A l'origine, il était porté par la Société Economique Mixte Immobilière de Saintonge. Depuis 2009, la ville de Saintes est l'organisatrice de ce salon.

Par souci de rigueur budgétaire, les charges portées par le budget principal sont à présent intégralement remboursées par ce budget annexe.

Si le Salon de l'Habitat et du Jardin est un outil de développement économique et de promotion de la Ville, l'objectif reste de ramener à zéro le coût net de cette opération.

De ce fait, plusieurs axes peuvent être travaillés :

- Augmenter les droits d'inscription (nos tarifs sont très bas en comparaison avec d'autres salons) ;
- Augmenter les exposants en allant chercher des entreprises et artisans, bien plus loin que la zone de chalandise. Chercher à diversifier les thèmes de l'habitat (décoration, développement durable...) ;
- Développer la partie jardin (extérieur) en se dirigeant vers l'horticulture (plus d'exposants également) ;
- Développer les animations en relation avec les CFA ainsi que les restaurateurs afin d'attirer plus de visiteurs.

4.4. Budget annexe « golf »

Section de fonctionnement (BP 2016) : 401 500 €

Section d'investissement (BP 2016) : 11 700 €

Dans ce budget sont retracées les dépenses et recettes du Golf Louis Rouyet-Guillet.

Comme pour le budget Salon, les charges portées par le budget principal sont à présent intégralement remboursées par ce budget annexe (interventions des services techniques et frais de personnel).

L'objectif du Golf est de permettre l'accès au plus grand nombre de participants et de développer l'attractivité touristique. Le développement du Golf passera également par une communication plus importante, à l'occasion des grands événements ((Championnats de France Dame 3^{ième} division, opération « Elles Swingent »,...)) et le renforcement de la coopération avec l'association des golfeurs, le restaurant et les professeurs. Il faut, dans le même temps, rechercher l'équilibre financier.

Ainsi, la politique tarifaire est ajustée chaque année, elle vise à couvrir les dépenses tout en se rapprochant des tarifs pratiqués sur d'autres sites. En 2017, il est prévu une augmentation du prix des abonnements, la création de tarifs préférentiels pour les moins de 35 ans et les nouveaux abonnés, des parrainages, des offres packagées etc.

En matière d'investissement, le principal projet envisagé l'année prochaine est le réaménagement de la mare. Ces travaux correspondent à un objectif sécuritaire et réglementaire, le coût de l'aménagement est estimé à 50 000€.

4.5. Budget annexe « site Saint-Louis »

Section de fonctionnement (BP 2016) : 309 850 €

Section d'investissement (BP 2016) : 585 940 €

Ce budget porte les investissements réalisés depuis l'acquisition, en 2008, du site Saint-Louis (ancien hôpital).

Le prêt in fine de 5,1 millions d'euros, dont le remboursement intégral devait se faire en 2017, a fait l'objet d'un réaménagement. Il est désormais étalé sur 5 années à compter de janvier 2017. Les annuités sont d'environ 1 millions d'euros.

Le précédent projet a été abandonné parce que beaucoup trop coûteux.

Le nouveau projet d'aménagement est en cours de définition, les aménagements envisagés :

- Création d'un grand hôtel avec centre de séminaire ;
- Des logements dont une offre de typologie variées : en accession de bon standing, locatif et locatif conventionnés ;
- Un pôle de services à la personne dont résidence sénior ;
- Des commerces : cafés, restaurants, boutiques dédiées au tourisme ;
- Des locaux destinés à l'artisanat d'art ;
- Un site touristique et archéologique avec le Belvédère sur la ville et la vallée de la Charente ;
- Réaménagement de la place du 11 Novembre ;
- La requalification du cours Reversaux entre la rue Saint-Eutrope et le Cours National, et l'aménagement de la liaison avec le vallon des Arènes ;
- Des aménagements de quartier.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Autorisations de programme

Il convient, au travers du débat d'orientations budgétaires, de rappeler ce que sont les engagements pluriannuels de la collectivité au travers des autorisations de programme.

Tableau des autorisations de programmes votées

	CP anterieurs	CP 2013	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	Montant global de l'AP
PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE	8 005 449,16	2 879 912,46	5 679 978,21	3 079 089,94	397 000,00	230 000,00	20 271 429,77
VIDEO PROTECTION				0,00	82 000,00	88 000,00	170 000,00
TOTAL GLOBAL	8 005 449,16	2 879 912,46	5 679 978,21	3 079 089,94	479 000,00	318 000,00	20 441 429,77

Ces éléments correspondent au dernier tableau des AP voté.

Ils seront revus et modifiés à l'occasion du vote du budget primitif 2017, pour les ajuster à la réalité de ces projets.

ANNEXE 2

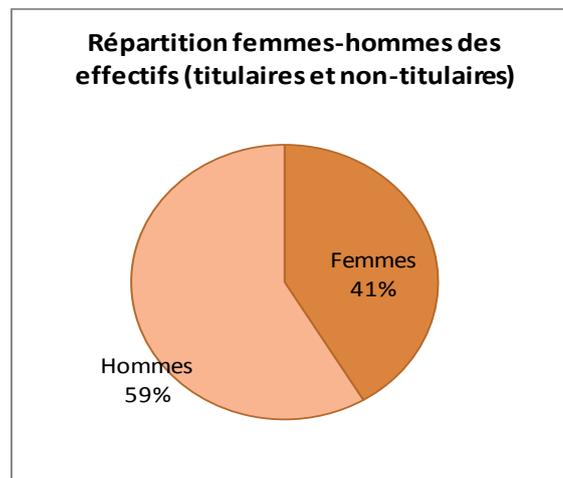
Rapport Annuel 2016

Egalité Femmes – Hommes

Données issues du Rapport sur l'état de la collectivité 2015 (Bilan Social) présenté en Comité technique du 5 juillet 2016

Les effectifs

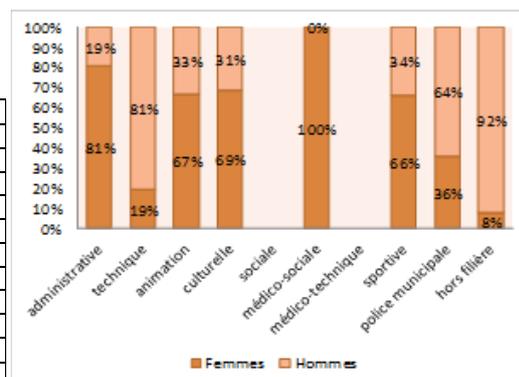
Au 31 décembre 2015, l'effectif permanent de Saintes est de 373 agents soit 363 équivalents temps plein. Il se compose d'agents titulaires (94,55%) et d'agents non titulaires (5,45 %). La répartition femmes-hommes est de 41 % de femmes et 59% d'hommes. Les compétences exercées par cette collectivité, qui emploie une forte proportion de métiers techniques, sont à l'origine de cette masculinisation des effectifs. En effet, la filière technique qui représente 54 % de l'effectif de la collectivité est masculine à plus de 80 %.



La répartition sexuée selon la filière

Titulaires et non-titulaires emplois permanents

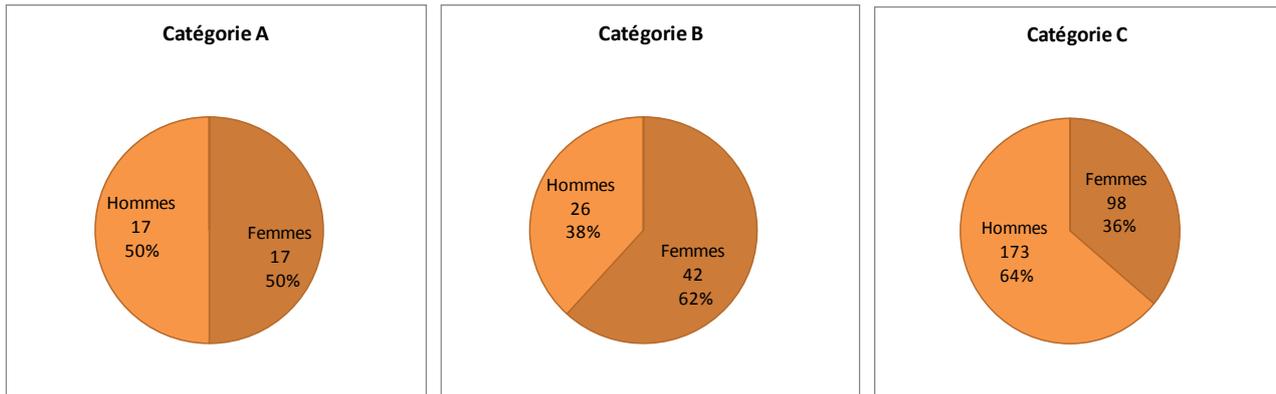
	Femmes	Hommes	Total	% f	% h
administrative	63,35	15	78,35	81%	19%
technique	37,28	156,89	194,17	19%	81%
animation	2	1	3	67%	33%
culturelle	39,77	18,21	57,98	69%	31%
sociale					
médico-sociale	1	0	1	100%	0%
médico-technique					
sportive	1	0,51	1,51	66%	34%
police municipale	5	9	14	36%	64%
hors filière	1	12	13	8%	92%
TOTAL	150,4	212,61	363,01	41%	59%



La majorité de l'effectif de Saintes est constituée de la filière technique (53,48 %) et de la filière administrative (22 %) :

- la filière **technique** reste majoritairement masculine (194 agents, 157 ETP hommes et 37 ETP femmes) avec une légère féminisation de ses effectifs.
- la filière **administrative** reste majoritairement féminine (78 agents, 63 ETP femmes et 15 ETP hommes) avec une légère masculinisation de ses effectifs.
- la filière **culturelle** est quant à elle majoritairement féminine (58 agents, 40 ETP femmes et 18 ETP hommes)
- la filière **police municipale** est composée de 14 agents (5 femmes et 9 hommes).

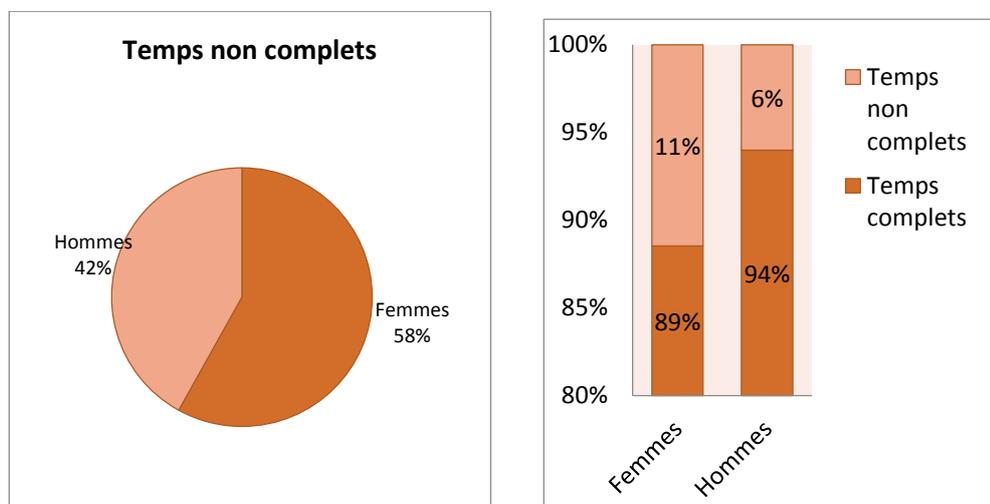
La répartition sexuée selon la catégorie



Il y a parité dans la catégorie A, mais la répartition femmes-hommes de la catégorie B montre une surreprésentation féminine. La catégorie C est majoritairement représentée par des hommes en raison de l'effet de « métier » (par exemple, les métiers du Centre Technique et des Espaces verts sont surtout exercés par des hommes).

La répartition sexuée selon le temps de travail

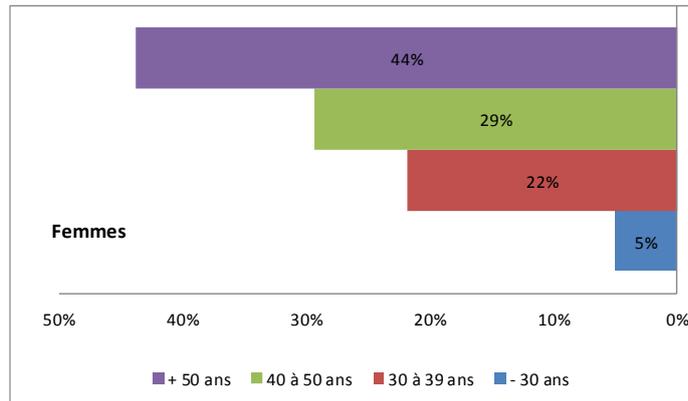
	Femmes	Hommes	% F	% H
Temps complets	139	203	89%	94%
Temps non complets	18	13	11%	6%
Total	157	216	100%	100%



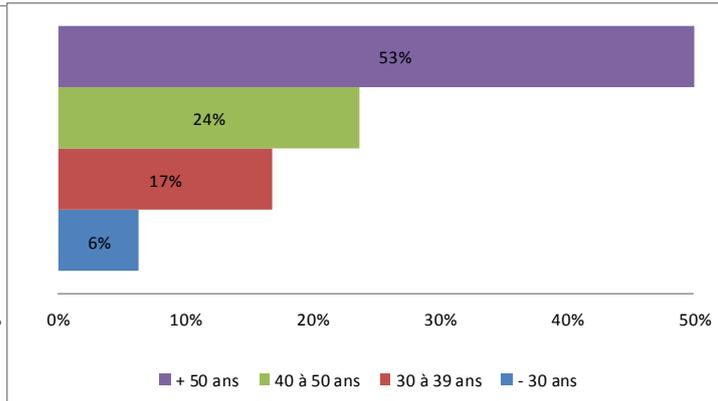
La majorité des agents travaille à temps complet avec une majorité d'hommes (94%). La majorité des emplois à temps non complets se trouvent parmi les métiers d'agents d'entretien des locaux.

La pyramide des âges

Femmes



Hommes



Au niveau national, dans la FPT:

Age moyen: femmes: 43,9 ans

hommes: 43,6 ans

Part des moins de 30 ans: 11,3 % (idem f et h)

Part des plus de 50 ans: femmes: 33,9 %

hommes: 33,4 %

Source: DGAFP, rapport annuel sur l'égalité ed. 2014

Pour Saintes :

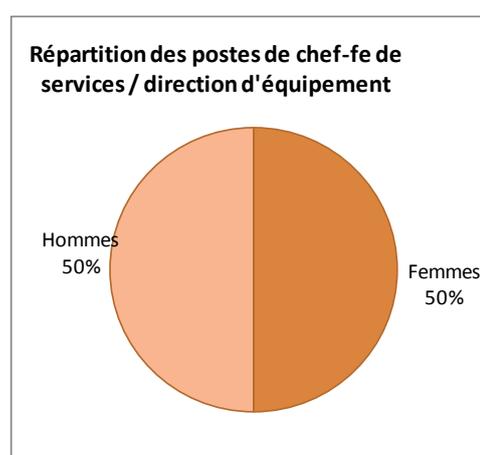
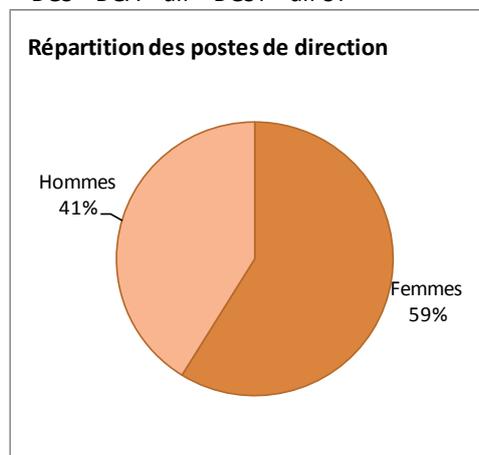
Age moyen : Femmes : 48 ans

Hommes : 48 ans

Répartition femmes et hommes sur les emplois de direction

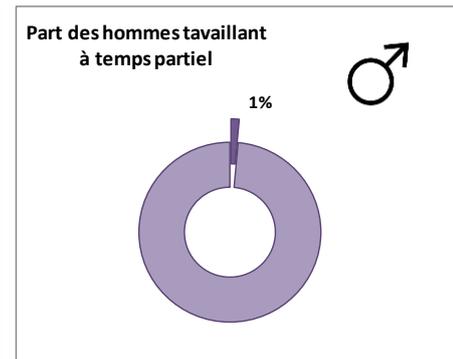
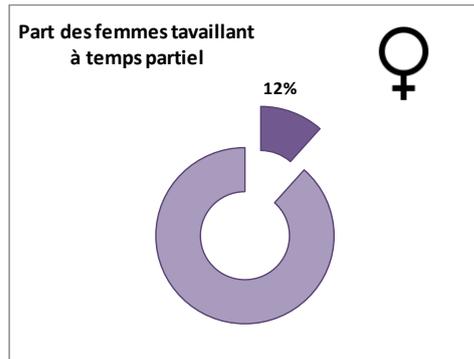
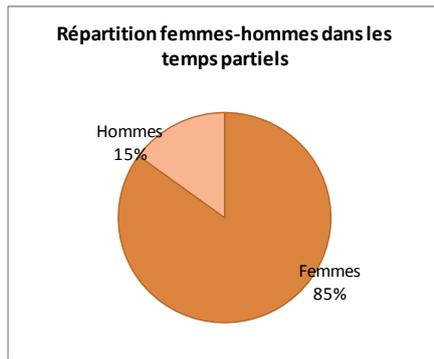
	Femmes	Hommes	Total
emplois fonctionnels			0
postes de direction	20	14	34
emplois d'encadrement sup et de direction (DGE)*	9	3	12
postes de chef-fe de service / direction d'équipement	11	11	22
Total	40	28	68

* DGS + DGA + dir + DGST + dir ST

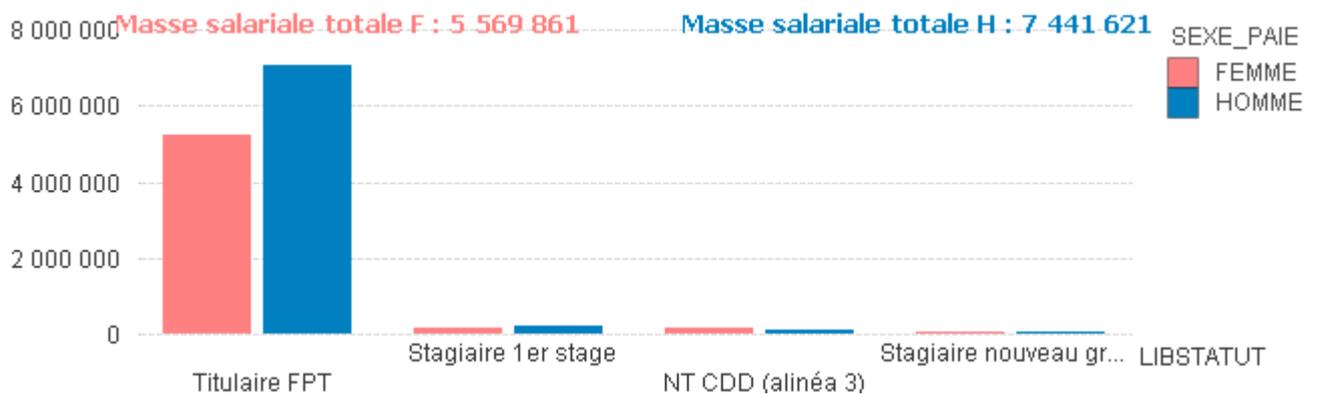


A Saintes en 2015, il n'y avait plus d'emplois fonctionnels du fait de la mutualisation.

Répartition femmes-hommes exerçant à temps partiel



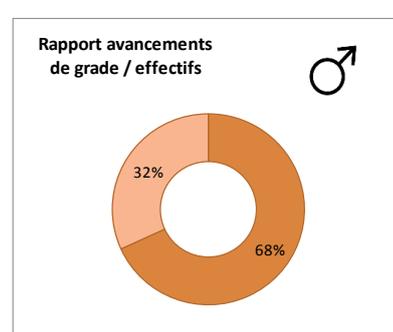
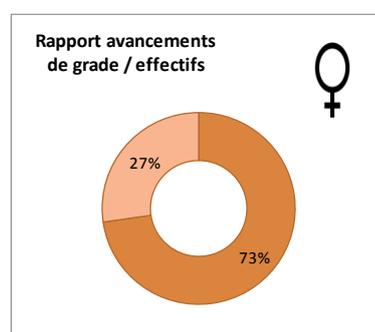
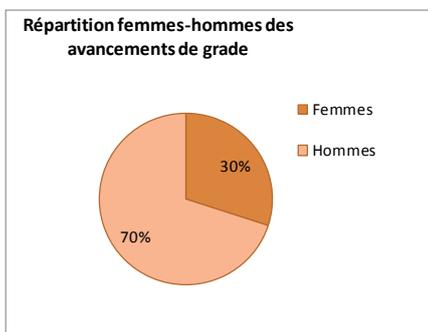
RH Rémunération Carrières (Année 2015)



Avancement de grade et promotion interne en 2015

Avancements de grade

	Femmes			Hommes		
	Total Promouvables	nbre d'avancements	%	Total Promouvables	nbre d'avancements	%
cat A	1	0	0%	3	0	0%
cat B	1	1	100%	2	2	100%
cat C	22	8	36%	40	19	48%
Ensemble	24	9	38%	45	21	47%



Promotions interne

	Femmes			Hommes		
	Total Promouvables	nbre de promotion	%	Total Promouvables	nbre de promotion	%
cat A	7	0	0%	4	0	0%
cat B	4	1	25%	0	0	0%
cat C	6	0	0%	57	0	0%
Ensemble	24	1	4%	45	0	0%